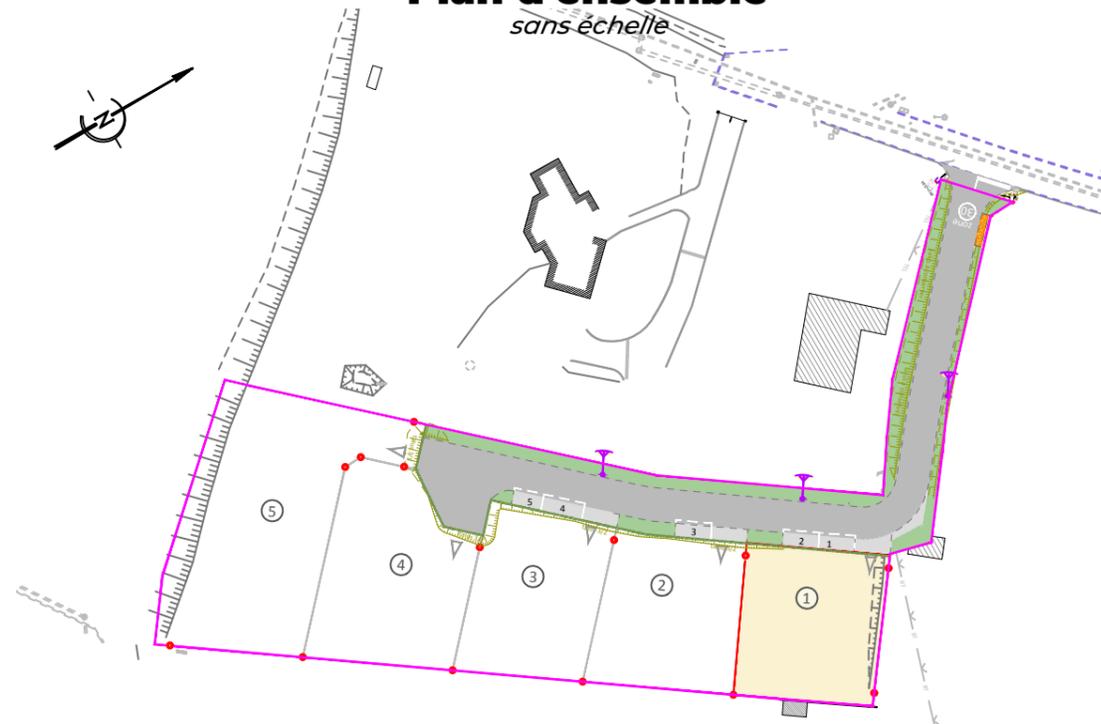




http://www.creationfonciere.com

# Opération de 5 lots PLAN DE VENTE PROVOISIRE LOT N°1

## Plan d'ensemble sans échelle



### Autorisation d'urbanisme :

Un dossier de Permis d'Aménager n°031 402 23 0005 a été obtenu par arrêté le 21 février 2024. Il est rappelé que ce lotissement comporte un règlement.

### Origine du périmètre :

Le périmètre de l'opération est issu du plan de bornage, de reconnaissance et de réimplantation de limites avec procès verbal dressé le 29 juillet 2024 par Monsieur Jean-Baptiste TREMBLIN, Géomètre-Expert à AUTERIVE (dossier n°230649).

Cotations : Les distances indiquées sur ce plan sont des distances à l'horizontale.

### Servitude(s) et dispositions particulières :

- 1) Il est rappelé que les lots n°1 et 2 seront grevés d'une servitude d'une largeur de 3,00m (non aedificandi) au profit d'un réseau principal d'eau potable.
- 2) Une servitude de passage de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales grevant le lot n°5 au profit des espaces communs de l'opération à constituer par acte notarié.
- 3) Une servitude de passage passage et de passage de réseaux divers grevant les espaces communs de l'opération au profit des propriétés cadastrées section C n°330-331 et 389 à constituer par acte notarié.
- 4) Une servitude de passage de réseaux d'eaux usées et pluviales grevant la propriété cadastrée section C n° 563 au profit des lots et des espaces communs de l'opération à constituer par acte notarié.
- 5) Une zone non-aedificandi d'une largeur de 3,00m est instaurée en limite Sud-Est des lots 1-2-3-4 et 5 et en limite Nord-Est du lot n°1.
- 6) Les acquéreurs des lots devront procéder à la réalisation de dispositifs d'infiltration-rétention permettant de maîtriser le débit des eaux de pluie en provenance des parties imperméabilisées de leurs lots. Ces dispositifs devront permettre le stockage d'un minimum de 5 m<sup>3</sup> et auront un débit de fuite de 5l/s.

## Légende

- Emprise du lotissement
- Limite du lot
- Application cadastre
- Espaces Privatifs
- Piquet
- Spit
- Borne existante, nouvelle
- Marque de peinture
- Courbes de niveau du terrain naturel avant travaux VRD (l'altimétrie du terrain peut être modifiée après travaux VRD)
- Talus (issus du projet de voirie)
- Blocs privatifs au lot

### Règles d'urbanisme (d'autres règles sont prescrites par le PLU et par le règlement du lotissement PA10)

- Accès des véhicules aux lots imposés (art.2 du règlement du lotissement)
- Zone non-aedificandi de 3,00m (art.1 du règlement du lotissement)

## Plan du lot

Échelle : 1:500



Votre contact  
Bureau de Revel  
05 62 18 71 30  
revel@valoris.expert

N° de Dossier : 230649  
Dernière mise à jour le : 21/07/2025  
Indice du plan : 01  
Dessin / Contrôle / Validation :  
RS/JBT/JBT

Chemin de las Coulines  
Section C  
Parcelles : ...  
Commune d'ODARS  
Département de la HAUTE-GARONNE

Surface (m<sup>2</sup>) : 501 m<sup>2</sup>  
Surface de plancher maximale (m<sup>2</sup>) : 180 m<sup>2</sup>

**PLAN DE VENTE PROVOISIRE**  
**LOT N° 1**